

d'initiatives importantes, dont l'établissement de principes de gestion durable des forêts, la mise en vigueur de conventions sur le changement climatique et la diversité biologique ainsi que l'adoption de la Déclaration de Rio et d'Action 21. Les séances annuelles de la CDD, mise sur pied en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies, fournissent une tribune pour examiner les buts de la CNUED et promouvoir leur mise en oeuvre. Le mandat de cinq ans de la CDD prend fin en 1997, ce qui soulève des questions au sujet du futur rôle de gouvernance dans ces efforts.

Entre autres, la Conférence de Rio a confirmé qu'un gouvernement ne peut à lui seul se charger de réaliser le développement durable. L'industrie, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et communautaires de même que d'autres parties intéressées ont d'importants rôles à jouer et doivent travailler en collaboration pour élaborer et mettre en application des stratégies efficaces de développement durable.

But du présent document

Le document donne un aperçu de certains grands dossiers sur lesquels le Canada mettra l'accent à la séance spéciale et indique quelles sont les priorités et les objectifs du gouvernement fédéral pour chacun d'entre eux. Il se veut un contexte de consultations en favorisant la discussion de ces dossiers et d'autres questions reliées à l'environnement et au développement. De cette façon, les préoccupations des Canadiens seront prises en compte lorsque le Canada présentera ses exposés à la séance spéciale. Les questions qu'il faut se poser en lisant le présent document sont les suivantes :

- Les grands dossiers dont il est ici question sont-ils ceux sur lesquels le Canada devrait mettre l'accent à la séance spéciale?
- Le Canada a-t-il réalisé suffisamment de progrès dans ces dossiers et en ce qui concerne d'autres domaines?
- Les objectifs et les buts proposés par le gouvernement fédéral permettent-ils de bien orienter le pays en vue d'un avenir durable?

Environnement Canada de même que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tiennent des consultations publiques à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax en octobre et en novembre 1996, afin d'obtenir l'avis des intervenants intéressés sur ces dossiers et sur d'autres questions. Les personnes qui sont dans l'impossibilité d'y assister peuvent faire parvenir leurs commentaires à:

Madame Carmel Whelton
Division de l'Environnement (AGE)